

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019201112](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019201112)

---

Dossier numéro : 2019-02-28/06

## Titre

28 FEVRIER 2019. - Extrait de l'arrêt n° 40/2019 du 28 février 2019 - (Numéro du rôle : 7044) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 25-03-2019 page : 28680

Entrée en vigueur : 25-03-2019

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation du mot " annulé " dans l'article 2244, § 1er, alinéa 3, du Code civil, introduit par Annick Meurant et autres.

...

Par ces motifs,  
la Cour

annule le mot " annulé " dans l'article 2244, § 1er, alinéa 3, du Code civil.